

## LA NAISSANCE DE LA FRANC-MAÇONNERIE DANS LA TUNISIE PRECOLONIALE

par Laroussi MIZOURI

Définie comme une "institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive et ayant pour but la recherche de la vérité, l'étude de la morale et la pratique de la solidarité (1), la franc-maçonnerie occupe actuellement une place à part et incontestée dans les sciences spéculatives (2). Elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, comme au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité (3).

Toutefois la détermination de son origine fait l'objet d'une controverse chez les chercheurs. Certains la rattachent à d'innombrables racines historiques telles que Dicu, Adam, le Temple de Salomon etc... (4); ils trouvent ainsi que son origine se perd dans la nuit des temps. D'autres distinguent une franc-maçonnerie ancienne et une autre moderne. Ils disent que la première est de métier et opératoire, et que la seconde est spéculative. Cette dernière est née en 1717 avec la Grande Loge de Londres (5). Dès lors, des loges ont commencé à prendre naissance en Europe et dans le monde afin de diffuser les principes maçonniques fondés sur la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, ainsi que la liberté absolue de conscience (6).

La Tunisie moderne ne fait pas exception. Des loges s'y sont formées sous la dépendance de divers Grands Orient d'Europe. Nous nous proposons ici d'étudier la naissance de la Franc-maçonnerie dans la Tunisie précoloniale. Le choix de ce sujet n'est pas fortuit. Il tient à certaines

---

1. "Qu'est-ce que la Franc-maçonnerie", *Revue des Franc-maçons du Grand Orient de France*, n° 190 (avril 1990) p. 4.

2. *The symbolism of Free masonry*, p. 310, cité par Paul NAUDON : *La Franc-maçonnerie*, Paris, PUF, 1963, p. 4.

3. "Qu'est-ce que la Franc-maçonnerie", *ibidem*.

4. MOREAU : *L'Univers maçonnique*, Paris, 1837, p. 1; ZAYDAN Jurji : *Târîkh al-Mâsûniyya al-'âm*, Beyrouth, Dâr al-Jil, 2e éd., 1984, p. 14.

5. NAUDON Paul : *La Franc-maçonnerie*, Paris, PUF, 1963, p. 7.

6. "Qu'est-ce que la Franc-maçonnerie", *ibidem*.

## LAROUSSE MIZOURI

causes dont deux nous semblent essentielles. La première, scientifique, consiste à consacrer une monographie à cette institution dans la Tunisie du XIX<sup>ème</sup> siècle. La deuxième, personnelle, émane de notre désir de contribuer à l'enrichissement de l'étude de cette institution en Tunisie, bien que celle-ci ait été l'objet de mentions dans certains documents d'archives (7) travaux de recherche (8) et articles de revues (9). C'est à la lumière de tout cela que nous allons essayer d'étudier, tout d'abord, les causes de l'apparition de la Franc-maçonnerie dans la Tunisie moderne. Nous tenterons ensuite d'identifier les composantes de cette institution dans cette contrée au cours de la période précoloniale.

## I. LES CAUSES DE L'APPARITION DE LA FRANC-MAÇONNERIE DANS LA TUNISIE MODERNE.

## 1. La cause géographique.

Elle s'explique par la position de la Tunisie par rapport à l'Europe. En effet, la Tunisie est l'Etat de l'Afrique du Nord le plus oriental. Elle s'ouvre sur les deux méditerranées : occidentale au nord et orientale à l'est face à la Sicile. Cette situation géo-politique rend tous les courants qui naissent en Europe présents et influents en Tunisie.

7. "Suprême conseil de Tunis. Correspondance avec le Grand Orient 1879-1883", FM 155, *Archives de la Bibliothèque Nationale*, Paris. Ce dossier est sans numéros, mais les documents sont datés. A côté de la correspondance, il contient trois autres dossiers : 1 - Tunis : Travail, Liberté, Progrès : Correspondance avec G.O.D.F. 1924-1927; 2 - : Le travail, la liberté, le progrès : Plainte contre la nouvelle Carthage : Salambo réunies 1927-1929; 3 - Travail, Liberté, progrès : Affaires Dumas 1930-1931. Ces trois derniers dossiers sont hors de la période que nous étudions. Nous comptons les exploiter ultérieurement.
8. Nous nous contentons de citer les travaux que nous avons pu consulter : LIGOU DENIEL : *Dictionnaire de la Franc-maçonnerie*, Paris, PUF, 1987, p. 1209-1211; WRIGHT Dudley : *Gould's History of Free Masonry*, t. V, 1955, p. 173-174; TILLÉ Bécher : *Rapports culturels et idéologiques entre l'Orient et l'Occident au XIX<sup>ème</sup> siècle (1830-1880)*, Tunis, Université, 1974; ERSILIO Michel : *Esuli italiani in Tunisia (1815-1861)*, Milano Varese, 1941.
9. Nous voulons parler de la Revue *La Chaîne d'Union de Paris* qui est un journal de la maçonnerie universelle fondé à Londres en 1864 et diffusé à Paris à partir du 1<sup>er</sup> juin 1869. Voici la liste des numéros qui présentent des renseignements sur la Franc-maçonnerie dans la Tunisie précoloniale : n° 2 (janvier 1875); n° 9 (septembre 1876); n° 1 (janvier 1880); n° 7 (juillet 1880); n° 8 et 9 (août et 1<sup>ère</sup> partie de septembre 1880); n° 11 et 12 (novembre et décembre 1880); vol. 10 (janvier et février 1881); vol. 10 (mars et 1<sup>ère</sup> partie d'avril 1881); vol. 10 (2<sup>ème</sup> partie d'avril et mai 1881); n° 1 et 2 (janvier et février 1882); n° 10 (2<sup>ème</sup> partie d'octobre 1882); n° 11 (novembre et 1<sup>ère</sup> partie de décembre 1882).

## 2. Les causes provoquées.

## a) Les fluctuations politiques.

Nous visons plus exactement l'articulation de la Franc-maçonnerie à des finalités politiques. En effet, les Italiens ont été influencés par les idées démocratiques de la Révolution Française basées sur la liberté, l'égalité et la fraternité. Ils ont voulu ressusciter la nation italienne (*Il Risorgimento*). Ainsi, des associations secrètes, telles que le carbonarisme (10) et la Franc-maçonnerie, sont apparues, s'opposant à l'absolutisme et provoquant par voie de conséquence des révolutions à Naples en 1820 et au Piémont en 1821 (11). Cette situation a poussé certains patriotes à émigrer à Tunis. Parmi eux, figurent des adhérents au Grand Orient de Naples, qui une fois en Tunisie (12), ont continué leurs activités politiques parmi la population européenne du pays.

## b) Présence des Européens en Tunisie.

Cette présence n'est pas récente. Elle est due aux rapports qui ont existé depuis longtemps entre l'Ifriqiya et l'Europe méditerranéenne (13). Au Moyen-Age, celle-ci comptait un certain nombre de villes commerçantes et prospères dont chacune constituait une cité-état ayant sa propre législation. Parmi ces nations, on peut citer Gênes, Pise, Florence, Venise, Marseille ... (14).

En dépit de la course qui sévissait à l'époque, certains négociants originaires de ces villes se rendaient en Afrique du Nord à partir du

10. Le carbonarisme est une société politique secrète qui s'est développée dans le Royaume de Naples pour en chasser Murat et rétablir sur le trône Ferdinand IV et Marie-Caroline réfugiés en Sicile. Après le retour des monarches sur le trône de Deux-Siciles, le carbonarisme devient un mouvement libéral ayant pour objectifs de chasser les Autrichiens protecteurs des monarchies autoritaires et d'établir des régimes démocratiques en Italie. Les Carbonari ont provoqué la révolution de Naples et celle du Piémont (*Robert 2*, p. 333).
11. "Italie", *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1968, t. 9, p. 250.
12. WRIGHT, 173.
13. MASSON Paul : *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique Barbaresque (1560-1793)*, Paris, 1903, avant-propos, p. V; BONO Salvatore : "Le relazioni fra i paesi del Maghreb e l'Italia nel medioevo", *Quaderni dell'Istituto Italiano di Cultura di Tripoli*, n° 4, p. 3-19.
14. BOUTIN Abel : *Anciennes relations commerciales et diplomatiques de la France avec la Barbarie (1515-1830)*, Paris, A. Pedone, 1902, p. 256.

LAROUSSE MIZOURI

XIII<sup>ème</sup> siècle (15) pour y faire de brèves escales et s'empresse d'en repartir une fois leurs affaires traitées et leurs marchandises écoulées (16).

Au fil des siècles, de nouvelles données sont apparues. Parmi celles-ci, figurent notamment et d'une manière successive, la conclusion de multiples traités de paix et de commerce entre les rois de Tunis et les nations chrétiennes (17), l'application du régime "capitulaire" (18), la fondation des consulats pour l'administration des affaires de la population européenne (19) et la constitution des compagnies commerciales (20). Ces différentes prérogatives ont facilité, par voie de conséquence, l'installation des Européens en Tunisie. Ainsi, le noyau primitif de la population européenne, qui "était formé essentiellement d'anciens esclaves libérés, d'aventuriers venus tenter fortune auprès de la cour tunisienne et surtout de marchands marseillais et génois installés dans la Régence sous le régime des capitulations", a connu une croissance remarquable au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle (21).

En effet, dès 1834, les Européens seraient de l'ordre de huit mille dans la Régence. Entre 1850 et 1860, on dénombre six ou sept mille Maltais, moins de quatre mille Italiens, deux cent cinquante Grecs environ et cinquante à soixante familles françaises, pour toute la Tunisie (22). D'après le recensement effectué par la mission catholique, cet effectif a atteint respectivement 12.064 (23) et 14.585 (24) en 1856 et 1870. Ainsi, le nombre des Européens en Tunisie ne cessa-t-il d'augmenter. Pour le cas

15. MASMOUDI A. : "La Tunisie au XVIII<sup>ème</sup> siècle", dans *Histoire de la Tunisie, Les Temps modernes*, Tunis, STD, 1983, p. 109.
16. SAYOUS André : *Le commerce des Européens à Tunis depuis le XII<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1929, p. 32.
17. DE MAS LATRIE : *Traité de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen-Age*, Paris, Henri Plon, 1866, p. 84.
18. BOUTIN, 287.
19. MASMOUDI, 110.
20. MASSON Paul : *Etude historique sur la compagnie de Marseille au XVI<sup>ème</sup> siècle et les origines de la colonisation française en Algérie-Tunisie*, Paris-Marseille, 1908, p. 157-160.
21. GANIAGE Jean : *Les origines du Protectorat français en Tunisie*, Paris, PUF, 1959, p. 43.
22. GANIAGE Jean : *La population européenne de Tunis au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, PUF, 1960, p. 19. Nous reproduisons ces chiffres sous toute réserve.
23. DUNANT Henri : *La Régence de Tunis*, Tunis, STD, 1975, p. 234-235.
24. GANIAGE : *Origines*, 46.

des Italiens par exemple, leur nombre est passé de 7.130 en 1834 à 11.006 en 1881 (25).

Eu égard à ce nombre non négligeable d'Européens installés dans la Tunisie moderne, nous pouvons comprendre que la Franc-maçonnerie, qui a pour devise "liberté, égalité, fraternité", se constitue dans cette contrée et agit par voie de conséquence un certain écho.

## II - LA NAISSANCE DE LA FRANC-MAÇONNERIE DANS LA TUNISIE PRECOLONIALE.

### 1. Les loges.

#### a) *L'introduction de la Franc-maçonnerie en Tunisie.*

Les commentateurs ne se sont pas entendus sur une date précise marquant le début de l'activité de la Franc-maçonnerie en Tunisie : d'un côté, Rabbi Arzoulay avance la date de 1773 lorsque des Frères livour-nais, poursuivis par les autorités italiennes, débarquèrent à Tunis (26). De l'autre, Wright relie ce mouvement à la révolution de Naples qui éclata en 1821 et provoqua une importante émigration de Napolitains à Tunis, dont plusieurs étaient membres du Grand Orient de Naples (27). Cette différence chronologique considérable pose un problème. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons l'expliquer. Cependant, des documents conservés à l'Institut Ben Zvi de Jérusalem portent des signatures maçonniques datant de 1787 et attribuées, sans équivoque possible, à des juifs d'origine livournaise résidant en Tunisie.

Ces Napolitains, une fois installés en Tunisie, ont utilisé les ruines de Carthage comme lieu de refuge où exercer leur activité maçonnique (28.). Ainsi, si la date de l'apparition de la franc-maçonnerie demeure imprécise dans le temps, les travaux de recherche (voir note 8) et les documents d'archives (voir note 7) nous révèlent cependant que cette activité fut l'œuvre secrète d'Italiens.

25. ZECCA GIUSEPPE : "L'emigrazione italiana in Tunisia", *Africa*, XVII/2 (mars-avril 1963) p. 60.
26. LIGOU, 1209.
27. WRIGHT, 173.
28. *Ibidem*

b) *La fondation des loges.*

On entend par loge le lieu où se tient la réunion des franc-maçons, et l'ensemble des membres qui la constituent (29). Selon Rabbi Arzoulay, la fondation des loges maçonniques en Tunisie remonte au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, et il est probable qu'une loge se soit formée dans la ville de Tunis dès 1812 sous l'obédience de la mère loge Ecossaise de Marseille sous le titre distinctif des "Amis Fidèles du Grand Napoléon" (30). Dans ce même contexte Wright nous dit que, dès 1830, les immigrants napolitains donnèrent à leur loge de travail le nom de "Fils adoptifs de Carthage et d'Utique". Il ajoute que, dès 1845, celle-ci devint celle des "Fils choisis de Carthage et d'Utique" (31).

Contrairement à cela, Ligou propose la date de 1839 et précise que c'est sous l'obédience de Palerme que des réfugiés italiens ont fondé une loge à Tunis portant le nom des "Enfants choisis de Carthage et d'Utique" (32). Pour sa part, Ersilio pense que c'est vers le début de 1841 qu'une loge portant le nom de "I Figli di Cartagine" a été formée à Tunis par l'orateur Antonio Montano et par le maître de musique Luigi Tomei. Outre ces deux fondateurs, cette loge avait des adeptes tels que Piano di Sorrento, De Cristoforo, Maniano Porzio, Gaetano Bentice et Gabriele Ferrer (33).

Par ailleurs, toujours selon Ersilio, à côté de la loge "I Figli di Cartagine", une autre a vu le jour dans notre contrée vers la mi-juillet 1839. Le fondateur de cette loge était instructeur des troupes beylicales, maître d'italien et professeur à l'école polytechnique du Bardo. Il s'agissait de Luigi Visconti. Quant à son Président, c'était Giuseppe Visti, un exilé politique d'origine napolitaine. Lors de sa fondation, cette loge comptait une trentaine d'adeptes appartenant à différentes nationalités. Des "Tunisiens", dont le nom demeure ignoré, figurent parmi ces membres (34). Nous ne savons pas si ce sont des musulmans, des israélites ou même des européens nés en Tunisie.

29. "La loge", *Nouveau Dictionnaire Quillet*, Paris, 1974, p. 1622.

30. LIGOU, 1209.

31. WRIGHT, 174.

32. LIGOU, 1201.

33. ERSILIO, 130-132.

34. *idem*, 120.

A partir de 1860, la franc-maçonnerie connaît un certain dynamisme. Des loges d'origine française, italienne et anglaise commencent à s'y multiplier. Le Grand Orient de France crée sa propre loge connue sous le nom de "La Persévérance" (35). De nouvelles loges italiennes voient le jour. Il s'agit de Il Risorgimento, Fede, Constanza et Carthage Utique (36). La date de fondation des trois premières demeure imprécise. Quant à la dernière, elle est constituée en 1865 par le Grand Orient de Rome (37). Deux ans plus tard, le Grand Orient d'Italie autorise l'ouverture d'une loge et d'une chapelle appelées : "Concordia e Progresso" (38). Et l'Angleterre marque sa présence dans ce domaine. Sa Grande Loge Unie, considérée comme Mère de la franc-maçonnerie universelle (39), autorise en effet, en 1877, la loge de l'Ancient Carthage n° 1717 à ouvrir ses portes. Cette prérogative permet à cette loge de bénéficier d'une certaine prospérité. Voilà pourquoi le nombre de ses adeptes augmente. Au bout de trois ans, aux sept fondateurs sont venus s'ajouter 135 adhérents. La répartition de ceux-ci selon leur appartenance religieuse est comme suit :

Protestants	18	13,3 %
Catholiques	75	55,5 %
Grecs orthodoxes	2	1,5 %
Juifs	35	26 %
Musulmans	5	3,7 %

Parallèlement, 49 membres rejoignent le nombre initial de ceux de la chapelle. Bien que ce soit au-delà de l'époque que nous étudions dans cet article, signalons qu'en 1897, les Anglais créent la loge "William Kingston", "L'Orient de la Goulette", ainsi que les ateliers de la "Mark" et du "Royal Archipel". Durant les premières années de sa fondation, la loge "William Kingston" obtient un certain succès : le nombre de ses membres augmente de 36.

35. WRIGHT, 174.

36. LIGOU, 1210.

37. WRIGHT, 174.

38. "Les Francs-maçons célèbres", *Storia*, mars 1978, p. 108.

39. WRIGHT, 174.

## 2. Création du Grand Orient de Tunis.

### a) Les raisons de l'apparition du Grand Orient de Tunis.

Les documents d'archives signalés plus haut nous fournissent, à ce propos, deux explications antagonistes : celle des détracteurs d'un côté et celle des admirateurs de l'autre.

#### - Les détracteurs.

Les détracteurs estiment que c'est par inadvertance que la Grande Loge de Malte (pour le moment, nous n'avons pas trouvé de renseignements précis sur cette loge), de laquelle ressortissent immédiatement les loges anglaises de Tunisie, s'est mise en communication avec un corps maçon illégal établi à Naples dit "Suprême grand conseil des 33 du rite égyptien réformé" et dont le Grand Maître est Pessina (40). Ce dernier a "tracé une planche" (*sic!*, dans le texte) au Vénérable de la loge "Ancient Carthage" dans l'optique de l'engager à établir pour son compte un Suprême Conseil. Quelques semaines après, il présente sa démission de la loge "Ancient Carthage", suivi par d'autres tels que Nurri (commis à la chancellerie du consulat d'Italie), Bonrepaux (pâtissier confiseur) et Gardelli (cuisinier limonadier). Ainsi Pessina ne tarde pas à créer avec eux, par une missive, le Grand Conseil des 33. Cette initiative encourage ces quatre intéressés à se réunir et à constituer l'organisme désiré sans avoir à convoquer un conseil maçon et ce, malgré l'opposition unanime des quatre ateliers qui réunissent à l'époque 182 membres répartis ainsi :

Ancient Carthage n° 1717	65
William Kingston n° 1835	25
Il Risorgimento	62
Il Progresso Costituzionale	30

Vivant dans cette situation critique, cet organisme n'a pu réunir qu'une soixantaine d'adeptes depuis les premiers mois de 1879 jusqu'à décembre 1880. Néanmoins, aucun parmi eux n'a osé se présenter à la porte du Temple des quatre ateliers.

40. Conseil Suprême de Tunis, correspondance avec le Grand Orient 1879-1883, Réf. FM2 155, document du 26 décembre 1880, Archives de la Bibliothèque Nationale de Paris.

Se disant appartenir au rite écossais ancien et accepté, et professant avoir adopté le rite égyptien réformé, le Grand Orient de Tunis chercherait, selon ses détracteurs, à se faire reconnaître par le Grand Orient de France. Parallèlement, il entre en communication avec un corps non reconnu d'Angleterre et dit "Memphis". De ce fait, son appartenance à un rite bien déterminé reste encore obscure (41).

#### - Les admirateurs.

Nous entendons par admirateurs les partisans inconditionnels de cet organisme. Pour eux, la fondation d'un Grand Orient à Tunis s'avère nécessaire. Sa présence fait disparaître, d'un côté, les discordes et les rivalités qui existent entre les ateliers maçonniques et enlève, d'un autre côté, l'illusion qui marque les adeptes.

D'ailleurs, la *Chaîne d'Union de Paris* nous révèle en ce sens que "depuis peu de temps et après dix longues années d'un profond sommeil, se sont constituées des loges nouvelles sous l'obédience de la Grande Loge Unie d'Angleterre et du Grand Orient de Rome; mais comme tout le monde est à même de le comprendre aisément, ces loges passées et présentes ont eu et ont encore un esprit de nationalité propre qui est tout à fait contraire aux véritables principes maçonniques et qui fait de ces loges des institutions presque tout à fait étrangères aux pays où elles travaillent et leur ôtent toute la force et toute la portée de l'œuvre maçonnique" (42).

Ainsi la maçonnerie ne devient puissante, influente, considérée et prospère dans tout pays que lorsqu'elle est dirigée par un pouvoir maçonnique. Cette unité de direction et cette efficacité d'action sont, d'après les partisans de cet organisme, indispensables pour que l'influence salutaire de la maçonnerie puisse être réellement régénératrice de l'humanité (43).

### b) Les composantes du Grand Orient de Tunis.

En moins d'une année d'existence, cet organisme a pu mettre en place des corps maçonniques que nous jugeons utile de présenter dans le tableau suivant :

41. *Ibidem*.

42. "La maçonnerie tunisienne", *Chaîne d'Union de Paris*, n° 1 (janvier 1880) p. 53-54.

43. Conseil, *Archives, ididem*.

## LAROUSSE MIZOURI

Type de corps	Président	Qualité	Nombre d'adhérents
Suprême Conseil du 33° et dernier degré du rite égyptien	Le vénérable Nicolo Casanello	Docteur en médecine	12
Grande Loge Nationale			Présidents vénérables et représentants des ateliers de la juridiction
Sublime consistoire du 32° degré du rite égyptien réformé	Le vénérable Elias Mussuali		15
Sénat aréopage du 30° degré du rite égyptien Regenerazione Africana n° 6	Le vénérable Francesco Elena	Avocat	16
Souverain chapitre du 18° degré du rite égyptien Cartagine Risorta			14
Respectable loge della Gran Mestanza n° 1 de rite égyptien	Le vénérable Paleogo	Négociant	12
Respectable loge Independenza n° 2 de rite égyptien	Le vénérable Irénée Fardille	Négociant	12
Respectable loge Avvenire Tunisi-no n° 3 de rite égyptien	Le vénérable Cosino Burlizzi	Docteur	32
Respectable loge Emancipazione n° 4 de rite égyptien	Le vénérable Benedetto Salumbo	Avocat	29

Respectable loge Nouvelle Carthage n° 7 travaillant en français au rite écossais ancien et accepté	Le vénérable Jean-Baptiste Bonrepaus	Négociant	22
Respectable loge Stella della Tunisia n° 8 de rite égyptien	Le vénérable Ovando Nurri	Secrétaire du Tribunal consulaire italien	19

Outre ces différents corps maçonniques formés dans cette contrée, le Grand Orient de Tunis a continué à travailler d'une manière active pour la constitution des ateliers qui se trouvaient déjà en voie d'organisation. Il s'agissait de :

- Une respectable loge à l'ordre de Tunis travaillant en langue arabe.
- Une respectable loge à l'ordre de la Goulette travaillant en français.
- Une respectable loge à l'ordre de Bizerte travaillant en italien.
- Une respectable loge à l'ordre de Sfax travaillant en italien et probablement aussi en français.
- Une respectable loge à l'ordre de Soussc travaillant en français et en italien.
- Un conseil du 4ème degré de rite égyptien (chevaliers du secret) à l'ordre de Tunis.
- Un conseil du 9ème degré de rite égyptien (chevaliers des neuf élus) à l'ordre de Tunis (44).

c) *Le Grand Orient de Tunis et les puissances maçonniques.*

Dans un document adressé à Monsieur Hubert, rédacteur du journal maçonnique *La Chaîne d'Union de Paris*, Nicolo Cassanello reconnaît que "toute œuvre qui commence rencontre des obstacles, suscite des envies, amène des oppositions, quelquefois même voit surgir des menées hostiles" (45). C'est dans cette atmosphère que le Grand Orient de Tunis s'est trouvé plongé. Certaines puissances maçonniques ont reconnu cet organisme. Parmi celles-ci nous pouvons citer le Grand Orient d'Espagne, la Grande Loge électique de Francfort sur le Main, La Grande Loge de Libérie, le

44. *Ibidem.*

45. *La Chaîne* ..., n° 1 (janvier 1880) p. 55.

## LAROUSSE MIZOURI

Grand Orient de Roumanie, La Puissance Suprême des rites memphis et Hiram pour l'Angleterre [Calendrier maçonnique du Frère George Kenning Pay 131]. D'autres puissances maçonniques étaient en négociations très avancées avec le Grand Orient de Tunis en vue de sa reconnaissance. Il s'agit du Suprême Conseil de Belgique, de celui d'Irlande et de celui du Mexique.

Sur ces entrefaites, le Grand Orient de Tunis regrette d'avoir choisi le rite égyptien. Il s'engage à écarter ce motif de discorde en embrassant le rite écossais ancien et accepté. Il souhaite être reconnu par le Grand Orient de France afin que le "sérénissime" de cet organisme lui accorde les facilités nécessaires en vue de l'adoption du rite français (46).

En revanche, le Grand Orient de Rome a poussé le premier cri d'alarme en apprenant la création du Grand Orient de Tunis. La revue de la maçonnerie italienne *Massoneria Italiana* a publié des articles sur ce sujet dans ses numéros 13-14 et 15 (47). Quant à la France, il a fallu attendre l'établissement du Protectorat pour que ce nouvel organisme tunisien fut reconnu par son Grand Orient.

Telle est donc la situation de la Franc-maçonnerie dans la Tunisie précoloniale. Quant à sa situation coloniale et post-coloniale, elle fera l'objet d'une prochaine étude.

---

46. Conseil..., *Archives...*, *ibidem*.

47. *Chaine...*, n° 1 (janvier 1880).